

**Procès verbal de séance
du Conseil du 7^{ème} arrondissement
du 13 avril 2014**

Le 13 avril 2014 à 11heures, le Conseil du 7^{ème} arrondissement s'est réuni dans la salle des Mariages de la mairie du 7^{ème} arrondissement. En application de l'article L.2511-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil du 7^{ème} arrondissement a été exceptionnellement convoqué par Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris, par lettre du 7 avril 2014, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du CGCT.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- Election du Maire d'arrondissement
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement
- Election des adjoints au Maire d'arrondissement

Etaient présents: Mme Laurence AMAND, M. Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, M. René-François BERNARD, Mme Marguerite CHEVREUL, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Capucine EDOU, Mme Josiane GAUDE, M. Thierry HODENT, Mme Philippine HUBIN, M. Olivier LE QUERE, M. Christian LE ROUX, M. Christophe POISSON, M. Yves POZZO di BORGO

Ont donné pouvoir pour les représenter : Aucun
Etaient excusés : Aucun
Etaient absents : Aucun

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX doyen d'âge qui procède à l'appel nominatif par ordre alphabétique des membres du Conseil d'arrondissement.

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX constate que le quorum est atteint et que le conseil d'arrondissement peut délibérer valablement au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX rappelle que 40 ans auparavant il était élu du canton de Limoges et benjamin du Conseil Général de la Haute Vienne. Aujourd'hui, il est doyen du Conseil d'arrondissement, dans le 7ème arrondissement.

Il rend hommage à Madame Rachida DATI comme un des exemples les plus vibrants de la réussite républicaine.

Il rappelle Romain GARY, dont on fête le centenaire de la naissance, qui a vécu et est mort dans le 7^{ème}, qui déclarait : *"Je n'ai pas de sang français, mais la France coule dans mes veines"*.

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX propose de nommer comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame Philippine HUBIN, elle sera aidée par la Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 7^{ème} arrondissement, Madame Fabienne DUFAU, secrétaire auxiliaire. Le Conseil donne son accord à l'unanimité à main levée.

RP

1. Élection du Maire

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, invite le conseil à procéder à l'élection du Maire. Il précise qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX procède à un appel à candidature pour l'élection du Maire d'arrondissement.

Madame Rachida DATI soumet sa candidature.

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX propose de procéder au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote. Tous les conseillers ont pris part au vote, à l'appel de leur nom.

Le dépouillement du vote, effectué par le secrétaire de séance donne les résultats suivants au premier tour de scrutin.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....: 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)..... : 2
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 12
- e. Majorité absolue ¹..... : 7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Mme Rachida DATI	12

Madame Rachida DATI, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire et est immédiatement installée.

Madame Rachida DATI remercie les électeurs qui lui ont fait confiance et rappelle les difficultés rencontrées durant la campagne électorale.

Elle souligne qu'elle a choisi ses colistiers pour leur attachement au 7^{ème} arrondissement. Elle rend hommage à ses adversaires socialistes et écologistes. Elle indique qu'elle continuera à être le Maire de tous les habitants du 7^{ème} arrondissement, y compris ceux qui n'ont pas voté pour elle.

Elle rappelle avoir fait de la mairie un lieu de vie ouvert à tous. Aujourd'hui, à la tête d'une équipe renouvelée, elle souhaite développer de nouveaux projets pour le 7^{ème} arrondissement et ses habitants.

¹ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

2. Élection des adjoints

Madame Rachida DATI invite le conseil à procéder à l'élection des adjoints, conformément aux dispositions des articles L.2511-25 et L.2511-25-1 du CGCT.

2.1. Nombre d'adjoints

Madame Rachida DATI indique que le nombre d'adjoints ne peut excéder trente pour cent (30%) du total des membres du conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre.

Par ailleurs, ce nombre maximum peut être dépassé pour permettre la création de postes d'adjoints chargés de quartier sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10% de l'effectif total du conseil d'arrondissement, soit 1 (un) Adjoint supplémentaire.

Madame Rachida DATI propose d'arrêter le nombre des Adjoints au Maire du 7^{ème} arrondissement à 5 (cinq) et de voter à main levée sauf si un tiers des conseillers s'y oppose.

Le Conseil d'arrondissement adopte à la majorité absolue (1 abstention : Monsieur Christian LE ROUX) le nombre de 5 (cinq) Adjoints au Maire du 7^{ème} arrondissement.

2.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire sont déposées auprès du Maire.

Elles portent le nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il s'agit de :

- Madame Josiane GAUDE présentée par Madame Rachida DATI

Il est ensuite procédé au vote.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel sont écrits tous les noms de la liste qu'il a choisie.

Le dépouillement du vote, effectué par le secrétaire de séance donne les résultats suivants au premier tour de scrutin.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote . : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)..... : 2
 d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 12
 e. Majorité absolue : 7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Madame Josiane GAUDE (présentée par Madame Rachida DATI)	12

2.3 Proclamation de l'élection des Adjoint

Ont obtenu la majorité légale et ont donc été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats aux fonctions d'adjoints présents sur la liste conduite par Madame Josiane GAUDE présentée par Madame Rachida DATI dans l'ordre de cette liste.

Madame le Maire communique, ensuite, la liste des Adjoint au Maire :

- 1^{ère} Adjoint : Madame Josiane GAUDE
- 2^{ème} Adjoint : Monsieur René-François BERNARD
- 3^{ème} Adjoint : Monsieur Olivier LE QUERÉ
- 4^{ème} Adjoint : Monsieur Christophe POISSON
- 5^{ème} Adjoint : Madame Philippine HUBIN

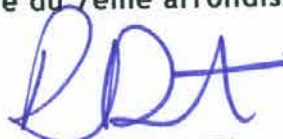
L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, Madame le Maire annonce la prochaine séance du Conseil d'arrondissement, prévue le 12 mai 2014 à 18h30, et lève la séance à 11h34.

Le Secrétaire de séance



Philippine HUBIN

Le Maire du 7^{ème} arrondissement



Rachida DATI